

CONTRATS EN DESHERENCE

Bilan d'application des articles L.132-9-2 et L.132-9-3 du Code des Assurances - Année 2018 ET ANTERIEUR

Année	NOMBRE DE CONTRATS ayant donné lieu à instruction/ recherche par l'entreprise d'assurance	CENTENAIRES		SANS SUITE	
		NOMBRE D'ASSURÉS centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	MONTANT ANNUEL (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	NOMBRE de contrats classés « sans suite » par l'entreprise d'assurance	MONTANT ANNUEL des contrats classés « sans suite » par l'entreprise d'assurance
2018	41	1037	1 990 892	0	0
2017	83	509	801 131	3	30650

Année	AGIRA 1 (article 132-9-2)		AGIRA 2 (article 132-9-3)	
	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 132-9-2)	NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 132-9-2)	NOMBRE DE DÉCÈS CONFIRMÉS d'assurés/ nombre de contrats concernés/ montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3	MONTANT DE CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/ nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3
2018	104 contrats 1 326 366 euros	85 Contrats 1 315 366 euros	0 contrats	Montant en euros et nombre de contrats
2017	34 contrats 471 360 euros	11 Contrats 170 710 euros	0 contrats	Montant en euros et nombre de contrats